

Münstergasse 2
3011 Berne
Téléphone 031 633 76 76
Télécopie 031 634 51 54

Aux destinataires de la procédure de consul-
tation sur la révision partielle de la législation
sur les constructions

Collaborateur: WIB
N° de l'affaire: 500 16 1

Berne, le 21 mars 2018

Procédure de consultation sur la révision partielle de la législation sur les construc- tions (modification de la LC et du DPC): procédures électroniques d'octroi du per- mis de construire et d'édiction des plans

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil-exécutif a autorisé la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) à mettre en consultation le projet de révision partielle de la législation bernoise sur les constructions. Le dossier comporte les projets de modification de la loi sur les constructions (LC) et du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC).



L'introduction des procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans est à l'origine de la présente révision. Celle-ci crée les bases légales permettant de rendre la forme électronique obligatoire dans la procédure d'octroi du permis de construire. Les demandes de permis de construire et tous les autres documents de la procédure devront désormais être déposés sous forme électronique par l'intermédiaire d'un système de transmission cantonal. Une base légale est aussi créée pour la numérisation des plans d'affectation, des plans directeurs et des plans sectoriels. Dans un premier temps, toutefois, seuls les plans d'affectation relevant de la compétence de la JCE devront être édictés sous forme électronique. Il est prévu que la révision entre en vigueur au début de 2020; les applications techniques nécessaires seront opérationnelles d'ici-là.

Les documents mis en consultation sont disponibles en ligne, à l'adresse www.be.ch/consultations. Madame Barbara Wiedmer Rohrbach, juriste de l'état-major de l'OACOT, se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions (tél. 031/633 77 29).

Veuillez nous faire parvenir votre prise de position **le 25 juin 2018 au plus tard** par courrier électronique à l'adresse barbara.wiedmerrohrbach@jgk.be.ch ou par courrier postal à l'adresse: Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Münstergasse 2, 3011 Berne.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Direction de la justice, des affaires com-
munales et des affaires ecclésiastiques

Christoph Neuhaus,
conseiller d'Etat

Copie: OACOT